

Dépêche AEF : Conseils de classes semestrialisés, professeurs référents... : les propositions du comité de suivi du lycée GT

5-6 minutes

Une heure de vie de classe dans les emplois du temps des enseignants ; des professeurs de spécialités qui pourraient ne pas participer à tous les conseils de classe ; la mise en place de professeurs référents, de conseils de classes semestrialisés et de conseils aux familles : ce sont certaines des propositions des deux co-présidents du comité de suivi de la réforme du lycée GT qui s'est réuni le 4 décembre 2019. Ils proposent également des aménagements sur les programmes. En outre, le ministère prévoit de rémunérer la correction des épreuves communes de contrôle continu à hauteur de 50 euros par lot de copies.



Le comité de suivi a annoncé combien les enseignants seraient rémunérés pour la correction des E3C Photo by Green Chameleon on Unsplash

Le comité de suivi de la réforme du lycée GT ([lire sur AEF info](#)) s'est réuni mercredi 4 décembre 2019, deux mois après la première réunion ([lire sur AEF info](#)). Au cours de la rencontre d'octobre, les membres du comité de suivi avaient fait un état des lieux des difficultés de la mise en place de la réforme et avaient notamment pointé le rôle du professeur principal et le conseil de classe.

En ce début décembre, le comité, présidé par Jean-Charles Ringard et Pierre Mathiot, a ainsi évoqué des propositions pour améliorer notamment ces deux points, qu'ils devraient dès lors soumettre à Jean-Michel Blanquer. Le ministre de l'Éducation nationale pourrait rendre ses arbitrages avant Noël.

Des aménagements pour tous et des expérimentations possibles

Ces propositions, similaires à celles que dévoilaient AEF info le 15 novembre ([lire sur AEF info](#)), sont de deux ordres, selon des syndicats contactés par AEF info. Tout d'abord, des aménagements qui seraient valables pour tous :

- les professeurs d'enseignement de spécialité pourraient ne pas participer à tous les conseils de classe, mais les spécialités devront néanmoins être représentées ;
- une heure par semaine serait ajoutée dans les emplois du temps des professeurs principaux pour la vie de classe, un temps rémunéré.

En outre, plusieurs orientations sont, elles, de l'ordre de l'expérimentation : les deux présidents souhaitent permettre aux équipes qui le souhaitent, avec l'aval du conseil d'administration du lycée, d'expérimenter plusieurs mesures :

- les professeurs principaux devenant des "professeurs référents", qui suivent un groupe de 12 élèves sur deux ans ;
- des conseils de classe semestrialisés ;
- la mise en place de deux "conseils aux familles" par an, menés par les professeurs référents avec les familles des élèves qu'ils suivent.

Les deux co-présidents devraient également soumettre au ministre

plusieurs aménagements sur les programmes :

- en français : un renouvellement annuel des œuvres non plus par moitié mais par quart ; un abaissement du nombre de textes possibles pour l'oral ; un possible moratoire sur le programme de français l'an prochain,
- en mathématiques : la mise en place d'un accompagnement à la différenciation pédagogique,
- en LLCE : un programme davantage "communicationnel".

50 euros par lot de copies pour la correction des E3C

En outre, un groupe de travail sera mis en place sur la voie technologique, afin de réfléchir notamment à mieux la valoriser, notamment du point de vue de la communication, en réaction notamment au fait que des séries comme la STI2D ont perdu des effectifs en cette rentrée ([lire sur AEF info](#)).

Préalablement au comité de suivi, les représentants des organisations syndicales étaient conviés à une réunion sur les E3C. Au cours de celle-ci, le ministère a indiqué le montant de la rémunération pour la correction des copies des sessions d'épreuves communes de contrôle continu ("E3C") : 50 euros par lot de copies. Un lot correspond à un "groupe élèves", élèves dont le nombre n'est pour l'heure pas arrêté ni harmonisé. Jusque-là, pour les épreuves terminales du baccalauréat, la rémunération était de 5 euros par copie. Une prime est envisagée également pour les chefs d'établissement, dont le montant n'est pas fixé mais qui pourrait être de l'ordre de 500 euros annuels.

Dépêche n° 617690